

quatre cinquièmes des pêcheurs de ces deux grands établissements, sont des canadiens qui ne figurent ici comme dans tous ceux du Labrador, que comme journaliers; il n'y a pas même un seul commis canadien dans tous ces établissements.

Il ne faudrait certainement pas se borner à l'octroi des titres; il faudrait de plus une autorité pour faire respecter la propriété. Quant à l'établissement d'une Cour de justice dans un rayon de plus de 200 lieues où il n'y a d'autres moyens de communication que par eau, la chose serait certainement sans résultat avantageux; il faut cependant une autorité, car tous les états, au delà de 10,000 hommes plus ou moins violents y sont laissés à leur libre arbitre. Il n'y a pas même un seul juge de paix; aussi la loi du plus fort est-elle la seule qui y soit connue. Il ne faut donc pas s'étonner si ceux qui y étaient moins nombreux n'ont jamais fait beaucoup d'efforts pour y demeurer. Le seul moyen que je crois le plus effectif serait de faire croiser tout l'été sur cette côte, une goëlette armée. Il faudrait que le capitaine de ce vaisseau fut autorisé à octroyer des titres de propriété aux pêcheurs qui formeraient des établissements, et à décider sommairement toutes les difficultés qui se présenteraient. Il devrait aussi être autorisé à s'assurer des auteurs des cas de félonie pour les remettre entre les mains des autorités de Gaspé qui devraient être autorisées à les juger. Si on avait fait cela il y a vingt ans, ces pêches seraient probablement exploitées par des canadiens au lieu de l'être par des étrangers. Lord Dalhousie avait déjà eu cette idée lorsqu'il fit construire le *King Fisher*, qui a navigué pendant plusieurs années dans le Golfe; mais il ne serait pas nécessaire d'un aussi fort vaisseau, une goëlette suffirait. C'est de cette manière que la Nouvelle-Écosse veille à la protection des pêcheries sur ses côtes.

Il est facile de concevoir combien l'exploitation de ces pêches donnerait d'activité aux chantiers de construction de vaisseaux à Québec. La Nouvelle-Écosse pour attirer à Halifax tout le poisson du Golfe, a commencé par accorder une prime de 9d par quintal de morde; elle a ensuite exempté de droits toutes les marchandises que les *traders* sortent de chez elle pour aller trafiquer dans le Golfe. Par ce moyen, ils ont l'avantage sur tous les points contre les armateurs de Québec qui ne peuvent disposer des marchandises achetées à Québec, à un aussi bas prix qu'eux. Aussi a-t-elle presque tout attiré chez elle. C'est maintenant un fait bien connu que nous avons perdu entièrement le commerce des Iles, qui nous

était si profitable; il n'y a pas un seul vaisseau qui charge actuellement à Québec pour les Iles, ou qui en revienne. Tous les sucres et autres produits des Iles nous viennent d'Halifax qui sert d'entrepôt à notre détriment. Il en est ainsi pour les marchés de l'Espagne de l'Italie et de l'Amérique du Sud. Pour effectuer une amélioration sous ce rapport, il faudrait probablement que le gouvernement se chargeât d'une prime qui pourrait mettre les deux Provinces sur un pied d'égalité. Ce sacrifice serait probablement difficile à obtenir quoiqu'il n'ait pas coûté aux Américains et aux Français qui le font encore sur un pied élevé, sur tout ces derniers qui paient 8 francs par quintal à leurs armateurs, pour le poisson qu'ils prennent à Terre-Neuve et dans le Golfe. Nous pouvons cependant, nous passer de l'encouragement du gouvernement sur le nouveau marché qui s'offre actuellement, puisque personne ne pourra lutter avec nous, c'est le marché que nous offre tout le Haut-Canada et l'intérieur des Etats-Unis, depuis que les canaux nous permettent d'y exporter le poisson du Golfe. Des marchands de ces pays ont déjà acheté le printemps dernier, tout ce qu'il y avait de poisson à Québec pour l'expédier sur le Mississippi. Si nous nous emparons de ce commerce, Québec doit être le marché de poisson pour tout l'intérieur de l'Amérique du Nord jusqu'à la Nouvelle-Orléans, et ses bâtiments qui transporteront le poisson jusqu'aux extrémités du Haut-Canada en rapporteront les produits qui sont destinés pour l'Europe. Lorsque les établissements canadiens auront grandi, ils pourront même lutter avec les Américains en Espagne, en Italie et dans l'Amérique du Sud. Maintenant comment faire ouvrir sans délai toutes les terres du Sud du fleuve?— Cette dernière question sera le sujet d'un autre article.

annonces.

AVIS.

LE Sieur FRANCOIS ISAAC DEPIN, mon commis, ayant de ce jour quitté mon emploi, en conséquence le dit François Isaac Depin, n'est plus autorisé d'agir dans aucune transaction pour mon compte.

F. E. GARANT.
Québec, 9 août, 1848.

Je suis en besoin d'un commis immédiatement.
F. E. G.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN.

Le prix du passage de la Clambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 7s-6d, les repas compris.

H. E. SCOTT.
Québec, 7 août, 1848.

VENTES PAR ENCAN.

Fonds d'une faillite, au magasin de Arnold, le 9 et 10 à 1 heure par B. Cole.
Thés, Vins, Epicerie, etc., le 10 à 2 heures chez Dupont et Cie.
Brandy, Gin, Vitres (endommagés), chez Gillespie et Cie., à 11 heures, par T. Hamilton.
Graines, Gin, Bruits, etc. (endommagés), chez Gillespie et Cie., le 10 à 11 heures, par A. J. Maxham.

— Nous prévenons tous nos abonnés retardataires de nous faire parvenir le montant qu'ils nous doivent pour abonnement à notre journal. Les conditions sont que l'abonnement est payable par semestre et d'avance. Comptant sur l'exactitude des abonnés, nous avons fixé le prix d'abonnement au modique taux de 12s-6d par année. Croquant avoir rempli toutes nos obligations, nous avons le droit d'exiger que nos abonnés s'acquittent de celles qu'ils ont contractées envers nous. Nous informons pour la dernière fois, ceux qui sont en retard que nous prendrons les mesures nécessaires pour les faire payer, s'ils ne se conforment au plutôt à notre juste demande.

Nous donnerons reçu dans notre journal comme par le passé.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales. Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquies une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE;

PAR LE REV. P. CHINIQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de M. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRECHETTE & FRERE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

PETIT GUIDE DU

JEUNE NOTAIRE,

ou
Compilation de la " Coutume de Paris," du " Parfait Notaire," et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.

PAR EUGENE L'ECUYER, Notaire.
Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec.

Le tout formant un volume de 350 pages au moins. Prix 10s.